




5^{ème} journée régionale du Tutorat en Psychiatrie

Quelles expériences pour quelle
professionnalisation ?

Vendredi 7 décembre 2018

Domaine de Valpré – Écully (Rhône)

CH  Saint-Cyr au Mont d'Or


Agence Régionale de Santé
Auvergne-
Rhône-Alpes

Argumentaire

En 2016, nous avons conclu notre 4^{ème} journée régionale du tutorat par une intervention intitulée « tutorat : vers une professionnalisation ? »

Cette question reste d'actualité et mérite d'être abordée plus précisément. Une mise en perspective historique laisse apparaître deux mouvements majeurs lorsque nous nous intéressons à la formation des infirmiers en psychiatrie.

Le premier mouvement concerne la place des enseignements relatifs à notre discipline dans la formation initiale des infirmiers. Le changement de paradigme opéré en 1992 a fait passer une formation spécifique dans ses apports liés à la psychiatrie à une formation généraliste consacrant le modèle de l'infirmier « polyvalent ». Cette évolution consacre le passage d'une formation organisée en réponse à des besoins disciplinaires à une formation où « l'employabilité » semble devenir la priorité.

Ce mouvement de réduction des heures d'enseignements disciplinaires s'est traduit par une délégation de la responsabilité de la formation, dans sa charge organisationnelle et financière, aux établissements de santé mentale. Le tutorat s'inscrit dans un sursaut des pouvoirs publics en 2006, lié au plan santé mentale 2005-2009 (PPSM), lequel, rappelons-le, a fait suite au drame de Pau (2004). Hormis en région Auvergne Rhône Alpes, les crédits afférents à ses actions ne furent pas reconduits dans les PPSM suivants.

Le deuxième mouvement concerne la nature des savoirs attendus pour l'exercice professionnel des infirmiers en psychiatrie. Cette dimension épistémologique nous conduit à deux constats.

Le premier constat est celui de l'introduction de nouveaux savoirs. D'une part ceux en lien avec l'évolution de la formation et son caractère polyvalent (1992 et 2009). On parle ici des savoirs nécessaires à la prise en charge somatique.

D'autre part ceux liés à la naissance de savoirs spécialisés relatifs aux évolutions des sciences et techniques (réhabilitation, place des neuro sciences, l'ETP, l'interface avec le médico-social etc..).

Le second constat est celui de la reconnaissance des savoirs spécifiques et transférables issus de l'activité professionnelle quotidienne des soignants, un creuset où s'élabore des relations soignants/soignés, une qualité de présence et des savoirs faire avec « la folie ». A l'instar de l'exemple de Jean-Baptiste Pussin, Daumézon (1974) pointait une antériorité des savoirs expérientiels issus de l'activité infirmière sur le savoir des aliénistes. Ces savoirs expérientiels restent cependant peu formalisés mais sont pourtant des éléments clés d'une professionnalisation des jeunes professionnels.

Le tutorat est au carrefour de ces mouvements.

Si sa mission explicite est définie en région par le cahier des charges rédigé par l'ARS, son objet implicite est par nature peu formalisé. Il porte électivement sur des savoirs et des fondamentaux issus de pratiques centrées sur le quotidien, tels qu'énoncés dans le deuxième constat. Le tutorat porte sur la connaissance et la reconnaissance de la propre expérience du binôme tuteur/tutorant. Il permet d'en traduire les logiques d'action et de dégager la grammaire et les singularités d'une clinique infirmière en psychiatrie.

Tous les rapports produits depuis le début des années 2000 pointent la question de la formation des infirmiers à la discipline. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, force est de constater que les dispositifs de tutorats, avec leurs limites, perdurent.

Programme

8h30 / 9h00

ACCUEIL

9h00 / 9h30

Propos introductifs :

- M. Jean-Charles Faivre-Pierret, Directeur Général
- Mme le Docteur Sylvie Ynesta, Référent régional psychiatrie et santé mentale - santé des détenus – ARS Auvergne Rhône Alpes

9h30 / 9h45

Tutorat d'intégration en psychiatrie : éléments de contexte
M. Jean Paul Lanquetin – Infirmier praticien chercheur

9h45 / 10h45

Professionnalisation : une entrée pour comprendre l'expérience en psychiatrie
M. Julien De Miribel – Maître de conférence en Sciences de l'éducation – Laboratoire CIREL – Université de Lille

10h45 / 11h15

PAUSE

11h15 / 11h45

Le tutorat à l'EPSM de Lille-Armentières
Intervenants à préciser

11h45 / 12h15

Bilan du tutorat d'intégration en région
Docteur Sylvie Ynesta – Référent régional psychiatrie et santé mentale – santé des détenus
ARS Auvergne-Rhône-Alpes

12h15 / 14h00

REPAS

14h00 / 14h30

Vécus de tutorat au CH d'Annecy Genevois (CHANGE)
• Mots d'introduction – Mme Marie-Laure Vernier – Cadre de santé
• Rapport d'étonnement – Mme Gaelle d'Halluin – Infirmière tuteur
• Et si on allait fumer une cigarette au patio ? – Mme Marie-Jo Binauld – infirmière tuteur

14h30 / 15h00

Réactivation du tutorat : enjeux et perspectives pour le CHU de Saint Étienne
Mme Marilou Maurin -Cadre supérieur de santé et un membre du groupe tuteur

15h00 / 15h20

PAUSE

15h20 / 15h50

Diversité des référentiels et des expériences, que transmet-on en pratique tutorale ?
M. Slimane Zerouk - infirmier tuteur – CH le Vinatier

15h50 / 16 h 20

Quelles expériences pour quelle professionnalisation
Mme Bernadette Grand et M. Gérard Anselme – Infirmiers tuteurs – CH de Saint Cyr au Mont d'Or

16h20 / 16h30

Conclusion

valpré



Séminaires & Congrès
Hôtel ***

110 chambres d'hôtel

1 chemin de Challin - BP 165- 69 131 Ecully Cedex

Tél : 04 72 18 05 05 - reception@valpre.com

www.valpre.com

Distances depuis :

- Gare Perrache : 5,9 Km.
- Gare Part-Dieu : 13,7 Km.
- Place Bellecour : 7,7 Km.
- Aéroport St Exupéry : 33,1 Km.
- Campus EM - Ecole Centrale : 2,5 Km.
- Station métro Valmy : 1,4 Km.
- Station métro Gorge de Loup : 2,1 Km.



Si vous arrivez en voiture :

- 1 Depuis l'A6** (venant de Paris), sortie Ecully n°35. Au rond-point prendre la direction Ecully-centre, et après 500m, au feu, à la hauteur de la Maison de la Rencontre, prendre à gauche, puis suivre la direction Valpré.
- 2 Depuis le périphérique Nord**, direction porte de Vaise. Avant la porte du Valvert, rester sur la voie de droite et continuer en direction Paris /A6 : sortie Ecully. Prendre toujours à droite direction Champagne, puis monter juste devant le Grill Courte Paille, prendre à droite la rue du stade, puis suivre la direction Valpré.
- 3 Depuis le tunnel de Fourvière**, direction Paris /A6 : sortie Ecully n°35. prendre à droite, direction Champagne, puis encore à droite en suivant la direction de Valpré (Courte Paille sur votre gauche).

Si vous arrivez en transports en commun :

Depuis la Part-Dieu, prendre le métro ligne B, direction Gare d'Oullins, changement à Saxe-Gambetta.
Depuis Perrache, prendre le métro ligne A, direction L. Bonnevaie, changement à Bellecour.
Dans les deux cas, récupérer la ligne D, direction Gare de Vaise et s'arrêter à Gorge de Loup puis, prendre le bus 19 (direction Ecully-Le Pérollier) et s'arrêter à Valpré.

*Idéalement situé au cœur
de l'agglomération lyonnaise*

Pour toute information complémentaire, contacter :

>> Isabelle Pothier au 04 72 42 19 39

ou Michel Nicolas (Directeur des soins) au 04 72 42 19 25

Pour vous inscrire, merci de renvoyer le formulaire joint à l'adresse suivante :

>> ipothier@ch-st-cyr69.fr



**CENTRE HOSPITALIER
Saint-Cyr au Mont d'Or**

Rue Jean Baptiste Perret

CS 15045 | 69450 Saint-Cyr au Mont d'Or

04 72 42 19 19

www.ch-st-cyr69.fr

5^{ème} journée régionale du Tutorat en Psychiatrie

Bulletin d'inscription obligatoire

À retourner avant le 26/11/18 à l'adresse suivante :
ipothier@ch-st-cyr69.fr

Nom / Prénom : _____

Profession : _____

Tél de contact : _____ Mail de contact : _____

Tarif de la journée 60,00 TTC, repas du midi inclus.

- Inscription par la formation continue** (convention de formation)
- Inscription individuelle** : Veuillez envoyer votre règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public, à l'attention d'Isabelle Pothier – service de la Direction des soins du Centre hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or, accompagné du bulletin d'inscription.

Merci de compléter ces informations indispensables à la réalisation des conventions de formation et de la facturation :

Établissement : _____

Représenté par : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél : _____ Mail : _____

Numéro de SIRET : _____

Code service (si vous utilisez CHORUS pour la facturation) : _____